

Un avocat valaisan gay dénoncé pour homophobie

POLEMIQUE Défenseur de la cause homosexuelle et du nouvel article de loi punissant la discrimination raciale et sexuelle, Grégoire Rey est pourtant attaqué en justice par une association lesbienne et féministe genevoise pour des propos jugés déplacés.

PAR GILLES.BERREAU@LENOUVELLISTE.CH

L'avocat valaisan Grégoire Rey, qui possède une étude dans son canton et à Genève, fait l'objet d'une dénonciation pénale pour propos sexistes et lesbophobes de la part de l'association genevoise lesbienne et féministe Lestime. Motif: l'été dernier, l'homme de loi avait critiqué sur Facebook l'élué écologiste du Conseil de Paris Alice Coffin pour une phrase prononcée en 2018 et réapparue l'an dernier à l'occasion d'une polémique en France.



Quelle bêtise de penser qu'un couple hétéro est différent d'un couple gay."

GRÉGOIRE REY
AVOCAT



L'avocat Grégoire Rey travaille entre Sion et Genève et est connu pour faire le pendulaire en avion. LOUIS DASSELBORNE/JA

Cette phrase de la cofondatrice de la Conférence européenne lesbienne, la voici: «Ne pas avoir un mari, ça m'expose plutôt à ne pas être violée, ne pas être tabassée et cela évite que mes enfants le soit (sic) aussi.» Grégoire Rey s'était moqué de la faute d'accord «que mes enfants le soit aussi» sans «ent» de la journaliste française, lançant: «A la décharge de cette féministe de l'extrême, on lui a pas non plus appris à conjuguer le verbe être quand elle était elle-même enfant. Quelques fessées de plus qu'elle aura évitées, déjà... Malheureusement pour elle.» Et le Valaisan d'en venir au fond de l'affaire: «Quelle bêtise de penser qu'un couple hétéro est différent d'un couple gay, qu'un conjoint du même sexe exclut le viol entre époux, que les hommes hétéros (ce que je ne suis pas) sont pires que leur femme dans les maltraitances

faites aux enfants!» Lui-même homosexuel déclaré, Grégoire Rey concluait: «Drôle de façon de mettre en avant son homosexualité, en tout cas. On s'étonne de la montée de l'homophobie réactionnelle, après ça.» Aussitôt Lestime contre-attaquait l'été dernier: «Ces propos sont paternalistes et violents, irréfléchis et construits sur les bases d'une société patriarcale.»

Ardent défenseur de la cause gay

Depuis, l'association a dénoncé l'avocat via le nouvel article 261bis du Code pénal entré en vigueur l'été dernier. Un article qui punit la discrimination et l'incitation à la haine envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale, ethnique



Ses propos véhiculent des stéréotypes stigmatisants qui ont des répercussions physiques et psychologiques."

CARINNE DOMINGOS
COPRÉSIDENTE DE LESTIME

ou religieuse ou de leur orientation sexuelle. Le comble, c'est que l'avocat est un ardent défenseur de la cause gay et qu'il avait défendu l'introduction du nouvel article 261bis. Mais pour Carinne Domingos, coprésidente de Lestime, «ses propos véhi-

culent des stéréotypes stigmatisants qui ont des répercussions physiques et psychologiques sur les lesbiennes». Selon Lestime, de plus les mots du Valaisan «appellent clairement à la haine». Elle en veut pour preuve les commentaires très violents publiés par d'autres internautes après le post de Grégoire Rey. Début février, l'avocat sera entendu par la police à la demande du parquet genevois. Il risque une peine pécuniaire, même si la loi prévoit aussi un emprisonnement jusqu'à trois ans de prison. Interrogé par «Le Nouvelliste», il se dit étonné. «La sexualité d'Alice Coffin m'indiffère, j'ai la même! Je suis un homosexuel parcourant les associations gays pour les informer de leurs droits. Ce qui m'agace et m'inquiète, c'est sa folie radi-

cale qui va jusqu'à vouloir l'éradication des hommes.»

Gay et lesbophobe?

Un argumentaire que conteste Catherine Thobellem, membre du comité de Lestime. «Ce n'est pas parce qu'on est gay qu'on ne peut pas être lesbophobe. Et inversement d'ailleurs.» La justice devra trancher. L'avocat valaisan n'est pas le premier à être inquiété en Suisse depuis l'introduction de cette nouvelle norme pénale anti-homophobie. Récemment, un membre du Parti évangéliste de Thurgovie a été condamné à 30 jours-amendes avec sursis et 300 francs d'amende pour avoir tweeté qu'autoriser l'adoption aux personnes de même sexe pourrait encourager la pédophilie.